

Mallette du formateur : Déclaration d'activité - Bilan d'activité - Réglementation

Connaître les formalités à effectuer lorsqu'on dispense des formations : la déclaration d'activité et le bilan pédagogique financier.

Objectifs de la formation :

Comment présenter son dossier pour obtenir son numéro de déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE et remplir son bilan pédagogique et financier.

Objectifs pédagogiques :

- Compléter une déclaration d'activité
- Compléter une demande d'exonération de tva
- Définir les éléments à remplir pour déclarer un bilan un Bilan Pédagogique et Financier (BPF)

Pré-requis :

Aucun

Durée et horaires :

1 journée soit 7h soit de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative
Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en début et en fin de formation.

Public :

Professionnels Libéraux et leurs salariés

Contenu de la formation :

Matin : 9h00 – 13h00

I – Les professionnels de la formation

- Public concerné ;

II. La déclaration d'activité

- Définition ;
- Le public concerné ;
- Cas pratique : remplir le CERFA 10782*03 ;
- Les justificatifs.

Après-midi : 14h00 – 17h00

III. Le bilan pédagogique

Identification et caractéristiques de l'organisme de formation ;

- Le bilan financier ;
- Le bilan pédagogique ;

- Cas pratique : remplir le CERFA10443*11 ;
- Les justificatifs.

IV. Réglementation

- Présentation en vigueur ;
- Les critères, les indicateurs ;
- Les preuves : qu'est-ce donc ?

Modalités d'évaluation :

Questionnaire en fin de formation sur les différents thèmes du contenu de la formation pour mesurer les savoirs et savoirs faire acquis des apprenants.

Intervenant :

Erwan Erhard, Formateur

Modalités et délais d'accès :

La pré-inscription se réalise sur notre site web.

L'inscription est validée à réception des pièces complémentaires demandées.

Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation accompagnée du livret d'accueil apprenant, les CGV et le règlement intérieur (disponibles en téléchargement sur notre site web)

Tarifs

L'ORIFF-PL s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

2 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre activité relève de ce fonds de formation.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du référent handicap, Madame Kristel Malléjac.

Contact

Pôle Formation de l'ORIFF-PL
285, rue Alfred Nobel
34000-MONTPELLIER
04.67.69.75.14
formation@oriffplr.com

Version-V1 - mise à jour Octobre 2022